

Conseil Municipal du 17 novembre 2020

Le dix-sept novembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Robert LAFITE, Christine LE NAOUR, Eléonore FAWOUBO, Maxime TROMPIER, Hervé GOUBERT, Eva GIGAN, Stéphanie BRUN, Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL Vincent DECORDE Alexandra AZZOPARDI

Étaient excusés : Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Monique BOISSIERE,

Secrétaire de séance : Stéphanie BRUN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2020

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2020.

B- Communications diverses :

1- Hommage aux victimes du terrorisme

Avant de débiter ce conseil municipal Madame le Maire a tenu à dire quelques mots pour saluer la mémoire des personnes victimes du terrorisme ces dernières semaines.

« A Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty ne faisait qu'enseigner la liberté d'expression à des collégiens, liberté essentielle à la construction de tout citoyen.

Il a été tué avec la plus extrême brutalité devant son lieu de travail.

A Nice, Vincent Loques, le sacristain, Simone Barreto-Silva et Nadine Devillers, deux paroissiennes, ont été sauvagement assassinés dans la basilique Notre Dame.

A Vienne en Autriche, en plein cœur du centre-ville tout près de la Grande Synagogue, quatre personnes ont été tuées et quinze gravement blessées par un homme lourdement armé.

A Kaboul en Afghanistan, devant un centre de formation puis une université, des kamikazes et deux tireurs ont pris pour cible des étudiants provoquant la mort d'au moins 24 et 22 d'entre eux.

Face à ces violences rappelons notre volonté de vivre dans la liberté, l'égalité, la fraternité et, pourquoi pas l'ajouter à notre devise républicaine, la laïcité.

Rappelons aussi d'éviter tout amalgame car l'islamisme radical, à l'origine de ces attentats terroristes, est une idéologie qui défigure la religion musulmane dans le seul but d'imposer sa domination.

Je vous invite, en mémoire de toutes les victimes de l'obscurantisme, à marquer une minute de silence. »

2. Suite aux mesures sanitaires nationales et compte tenu de la gravité de la situation, la MRN a mis en place un Plan Local d'Urgence Sanitaire (PLUS). Ce nouveau dispositif, voté en conseil de la Métropole le 9 novembre, est à destination :

- des TPE et PME les plus touchées,
- des associations communales,
- des jeunes en recherche de stage pour valider leur formation.

Ces mesures s'ajoutent à celles lancées dès mars 2020.

Un conseil de défense économique local, qui se réunit de façon hebdomadaire, est également mis en place.

En ce qui concerne l'aide à l'ensemble des associations communales de la MRN :

- le fonds spécifique prévu est de 800 000 €,
- chaque commune reçoit une enveloppe financière en deux temps (fin 2020 puis fin mars 2021) calculée en fonction du nombre d'habitants (pour RSV : 1748 € puis 910 €),
- chaque collectivité instruit les demandes adressées par les associations dont le siège social est implanté sur la commune, avec un plancher de 200 € et sans contrainte de plafond,
- les attributions feront l'objet d'un courrier co-signé par le Maire et le Président de la MRN,
- un bilan de l'utilisation des fonds sera à fournir à la MRN au plus tard le 31 mars 2022 afin que les sommes non reversées aux associations soient ensuite remises.

La commission vie associative de RSV se réunit jeudi 19 novembre afin de fixer les modalités d'attribution et d'organiser le travail avec les associations quant à cette subvention. Une proposition de mode d'attribution sera faite au prochain CM.

3. En conseil métropolitain du 5 octobre la délibération instaurant la participation des élus communaux aux commissions de travail de la MRN a été votée.

- Finances, administration générale : Eva GIGAN
- Urbanisme, planification habitat : Sylvaine SANTO
- Économie, attractivité, Europe, internationale : Eva GIGAN et Vincent DECORDE
- Eau, assainissement, voirie, travaux : Gilbert DECOODT et Hervé GOUBERT
- Petites communes, ruralité : Sylvaine SANTO
- Culture : Jean-Michel MAZIER
- Mobilités, transport : Robert LAFITE
- Transition et innovation écologiques, déchets : Vincent DECORDE
- Emploi, solidarité, lutttes contre la discrimination, handicap : Christine LE NAOUR
- Jeunesse, vie étudiante, enseignement supérieure, recherche : Monique BOISSIERE
- Démocratie participative, co-construction : Sylvaine SANTO
- Sécurité sanitaire et industrielle, santé : Alexandra AZZOPARDI

4. Coût dépenses COVID : au 8 octobre il s'élève à 8 318 €.

Précision : hausse importante des dépenses liées aux achats d'essuie-mains passant de 457 € (mars à septembre 2019) à 1053 € (mars à septembre 2020). Soit 130 % d'augmentation.

5. Installation du pizaiolo « Clara Pizza » en centre bourg tous les lundis de 17h30 à 21h30 depuis le 2 novembre.

Les élus ont décidé de ne pas facturer de droit de place pour les 2 premiers lundi le temps de lui permettre de se faire connaître dans la commune.

6. L'entreprise NOVACEL a fait don de 1152 bidons de 5 litres de gel hydroalcoolique aux communes membres de la Métropole Rouen Normandie. Pour la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, il s'agit de 3 bidons.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Gilbert DECOODT:

Indemnisation de la société Convivio

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que nous avons reçu en date du 8 juin dernier, un courrier de la Société Convivio, prestataire pour le restaurant scolaire.

Convivio expose dans ce courrier, ses difficultés financières induites par la crise sanitaire et sollicite une participation financière de la commune afin de les aider à surmonter cette épreuve.

Pour justifier sa demande, Convivio se base sur les éléments suivants :

1° La prise en compte du coût réel des repas en période normale, 2.39 €

2° reste à charge pour chaque repas non commandé par Convivio : 0.97 €

3° proposition de prise en charge par la mairie : 0.83 € (nombre de repas non commandés : 3835)

4° Soit un total de 3 183 €

Après avoir rencontré les représentants de la société CONVIVIO, Madame le Maire propose au Conseil municipal de verser une indemnisation de 1 500 € afin de soutenir l'entreprise Convivio.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Eva GIGAN

Désignation d'un délégué local - CNAS

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu au comité national d'action social auprès duquel la collectivité a adhéré. Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Madame le Maire propose de nommer Jean-Michel MAZIER en qualité de délégué élu du CNAS, pendant la durée du mandat. Le rôle du délégué local est de siéger à l'assemblée départementale du CNAS, de représenter le CNAS au sein de la collectivité adhérente et d'en faire la promotion.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 – Sylvaine SANTO

Recrutement d'un vacataire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux en cas d'absence du personnel communal pendant la crise sanitaire et pour la période du 9 novembre 2020 au 3 juillet 2021. Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser Madame le Maire à recruter un vacataire pour une durée du 9 novembre 2020 au 3 juillet 2021 ;

Article 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10.15€.

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

Article 4 : de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 – Sylvaine SANTO

Autorisation de signature de la convention d'équipements de protection et de produits sanitaires – Métropole Rouen Normandie

Pour faire face à la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie a lancé une consultation par accords cadre sous la forme de marchés subséquents selon la réglementation de la commande publique afin de procéder à l'achat d'équipements de protections et de produits sanitaires en lien avec l'épidémie.

En raison de l'urgence de la situation et des possibles difficultés d'approvisionnement à des prix maîtrisés, la Métropole Rouen Normandie propose à ses communes membres qui le souhaitent de faire, pour leur compte, l'achat de ces fournitures afin de satisfaire leurs besoins face à la lutte contre cette épidémie. Les acquisitions réalisées dans ce cadre, leur seront facturées à prix courant.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de signer la convention et tout acte y afférent.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Gilbert DECOODT informe des dates de travaux à venir :

Salle « la Pépinière » :

Traçage terrain intérieur - les 10 et 11 décembre

Porte de secours entrée football : 19 novembre

Changement des vélux : 7 décembre

Remplacement du verre extérieur (côté terrain de football) : commande faite, la date sera transmise dès réception du matériel

Logement communal :

Installation d'une VMC : 4 décembre

Terrain multisport :

Gazon synthétique : 18 novembre

Monique BOISSIERE informe de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 27 novembre à l'école dans les classes de Messieurs Roger et Rasse.

Robert LAFITE informe que cinq candidats ont postulé sur l'offre de stage Master 2 pour le projet d'obtention de l'étape 4 du label Ecoquartier.

Eva GIGAN rappelle que la distribution des colis de Noël aux anciens aura lieu le 12 décembre à domicile. Elle informe que deux anciennes conseillères municipales, Madame Marie-Christine DUPUIS et Madame Carole DEBRUYNE-DELATTRE ont fait un don à la Commission Sociale et Solidaire

Présentation de la charte des valeurs de la Commission Sociale et Solidaire ;

CHARTRE DES VALEURS DE LA COMMISSION SOCIALE ET SOLIDAIRE DE RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

Préambule

La Commission Sociale et Solidaire (CSS) de Roncherolles sur le Vivier est l'un des outils dans la conception et la mise en œuvre de la politique sociale de la commune.

Cette commission développe des actions de solidarité en direction des roncherollais et organise des opérations destinées à répondre aux besoins d'accueil, de soutien et d'accompagnement.

La charte des valeurs de la CSS a pour but de présenter les principes sur lesquels repose son action.

Article 1.

La Commission Sociale et Solidaire s'adresse indistinctement à tous les roncherollais.

Article 2. Dignité, autonomie et protection

La CSS garantit le respect et la dignité de toute personne qui s'adresse à ses services. Ses membres se donnent pour objectif d'aider chaque personne qui la sollicite à être acteur de son projet.

L'accompagnement proposé à chaque demandeur vise à développer son autonomie et son épanouissement social.

Des actions de protection vis-à-vis des jeunes enfants, des personnes âgées en perte d'autonomie et des publics fragilisés peuvent être mises en place en fonction d'évènements particuliers (ex : canicule, confinement, épidémie COVID 19).

Article 3. Respect, tolérance et confidentialité

Ses membres s'engagent à ne pas divulguer ou se servir des informations recueillies lors d'un entretien, en dehors des réunions de la CSS.

Chaque membre doit avoir pour souci constant le devoir de probité, de confidentialité, de tolérance et d'impartialité qui sont attachés aux missions qui lui sont confiées.

Les documents collectés dans le cadre d'une demande d'aide seront restitués aux demandeurs après la clôture du dossier.

Article 4. Information, accueil et écoute

La CSS de Roncherolles-sur-le-Vivier informe, de manière accessible, tous les publics des aides, actions et accompagnements qu'elle développe. Elle accueille et écoute toute personne qui s'adresse à ses services et met tout en œuvre pour apporter une réponse individualisée à chaque demande.

Article 5. Travail en réseau

La CSS travaille en relation étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire afin de définir des priorités d'actions et d'actualiser les informations transmises aux habitants de la commune.

Article 6.

L'action de la CSS repose sur les orientations politiques retenues par le Conseil Municipal.

Vincent DECORDE explique que suite aux différents contacts pris par Madame le Maire auprès du Directeur en charge des collectivités territoriales chez Orange, la fibre optique devrait être mise en place en juin 2021 pour les habitations avec des installations aériennes. Un sous-traitant Orange fait actuellement des relevés sur les poteaux pour une étude d'opportunité. Un article est prévu dans les Ronches.

Hervé GOUBERT informe que le poteau cassé aux jardins familiaux a été remplacé.

Calendrier :

- ✓ Jeudi 19/11 : commission communale vie associative - 18h30 en mairie.
- ✓ Lundi 23/11 : rencontre élus à Duclair pour visite et informations sur leur verger partagé - 14h.
- ✓ Mardi 24/11 : PPMS aux écoles « Intrusion-risques attentat » - 9h45.
- ✓ Mardi 24/11 : Conférence Territoriale des Maires du Pôle de Proximité Plateaux Robec en visio - 18h.
- ✓ Mercredi 25/11 : réunion avec la direction de l'habitat de la MRN pour le PLH (Plan Local de l'Habitat) - 14h en mairie.
- ✓ Mercredi 25/11 : participation de Sylvaine Santo au comité du SMEDAR en visio - 17h.
- ✓ Jeudi 26/11 : participation de Sylvaine Santo au syndicat des bassins versants Cailly Aubette Robec - 18h à Fontaine-le-Bourg.
- ✓ Vendredi 27/11 : élections du CMJ dans les classes concernées à l'école élémentaire.
- ✓ Lundi 30/11 : réunion résultat capteur de températures à 16h30.
- ✓ Mardi 1/12 : participation de Christine Le Naour à la commission métropolitaine n°9 «Emploi, solidarités, lutte contre les discriminations, handicap» en visio - 17h30.

- ✓ Mercredi 2/12 : 2^e réunion avec le pôle de proximité pour le PPI - 8h45 en mairie.
- Lundi 7/12 : participation de Jean-Michel Mazier à la commission métropolitaine n°6 « Culture » en visio - 17h30.
- ✓ Mardi 15/12 : CM et BM - 19h en mairie.
- ✓ Samedi 12 décembre 2020 : distribution des colis de Noël pour les anciens
- ✓ Lundi 14/12 : repas de Noël au restaurant scolaire, intervention dans chaque classe de l'artiste qui devait faire le spectacle, remise des livres offerts par la commune dans chaque classe.
- ✓ Lundi 14/12 : bureau et conseil de la MRN en visio - 17h puis 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.